

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SALLE POLYVALENTE, CULTURELLE, DE RÉUNION ET LOCAUX PÉRISCOLAIRES

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) ANGEVILLE Rénovation énergétique de la salle de fêtes. SUMR/00006518	29 277 €	13 458 € *	54 %	<u>7 267 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 13 458 € au lieu de 29 277 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
2) MONTAIN Rénovation énergétique de la salle des fêtes. SUMR/00006527	61 303 €	23 522 € *	54 %	<u>12 701 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 23 522 € au lieu de 61 303 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
3) NOHIC Aménagement d'une salle de réunion dans l'ancien presbytère. SUMR/00006249	10 683 €	10 683 €	24 %	<u>2 563 €</u>
4) ST-JEAN-DU-BOUZET Rénovation de la cuisine de la salle des fêtes. SUMR/00006561	22 616 €	22 616 €	54 %	<u>12 212 €</u>

TOTAL : 34 743 €

SUBVENTION EN ANNUITÉS (selon la politique votée le 27 octobre 2021)

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
5) ROQUECOR Démolition et reconstruction de la salle socio-culturelle. SUMR/00006200	1 381 736	1 000 000 €	22 %	<u>220 000 €</u>

Le Président,

Michel WEILL